

A. D. S. E.

Association de Défense de la Santé et de l'Environnement

Mairie 1, rue du Château 91410 Saint-Escobille

Association déclarée le 15.10.2002 n° 0911004402 sous la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 JPNS

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017

Le Mercredi 31 Mai 2017 à 20h30, à la salle polyvalente de Mérobert

Sur convocation de sa Présidente, Marie-Josèphe MAZURE, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ADSE.

Accueil des participants :

Marie-Josèphe MAZURE : Comme chaque année je suis heureuse de vous accueillir pour notre Assemblée générale, une grande partie de nos 705 adhérents ne peut être là, beaucoup d'entre eux ont donné des pouvoirs. Et comme cette réunion est ouverte à tous, je tiens à saluer aussi toutes les personnes qui se sont jointes à nous.

Mes remerciements à Monsieur MARTIN et à la municipalité de Mérobert qui nous permet d'utiliser cette salle ainsi qu'à Monsieur Fabrice MULLER qui assure comme d'habitude la sonorisation.

Remerciements aux personnes présentes :

Monsieur Jean-Raymond HUGONET, conseiller régional IdF, maire de Limours et président de l'UME de l'Essonne et de la CCPL.

Les nombreux maires des communes voisines qui nous soutiennent depuis 2002 :

Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan

Claude FAUCONNIER, maire de Plessis-Saint-Benoît

Christian THIERRY, maire de Chatignonville

René DAUVILLIERS, maire d'Oysonville

Denis MOUNOURY, maire de Corbreuse

Régine LIBAUDE, maire d'Allainville aux Bois et présidente de l'ACCET de Groslieu

Yves VILLATE, maire de Saint-Escobille

Marie-Hélène PERCY, présidente de l'Association de Sauvegarde des Moulins en Essonne, qui transmet fidèlement les informations sur notre lutte à ses adhérents

Et les candidats présents aux élections législatives qui ont bien voulu venir

Plusieurs élus retenus par d'autres obligations, nous ont demandé d'excuser leur absence :

Claire-Lise CAMPION, sénatrice de l'Essonne

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, conseiller régionale IdF, président de l'ORDIF, maire de Mennecy

Franck MARLIN, député de l'Essonne représenté par Yves VILLATE

Michel POUZOL, député de l'Essonne représenté par Maryvonne BOQUET, maire de Dourdan.

Bernard SPROTTI, maire de Breuillet représenté par Hugues GIL

Philippe VIGIER, député d'Eure et Loir

Nicolas MEHARI, maire de Brétigny sur Orge

Et beaucoup d'autres personnalités qui nous ont adressé leurs encouragements.

Claude JAILLET : je voudrais remercier également,

Michaël GOASDOUE et Virginie ARAUJO, candidat aux élections législatives de la France
Insoumise et
Yannick VILLARDIER, candidat de Debout la France, ici présents
Et excuser les candidates de La République en Marche, retenues par des réunions publiques.

Marie-Josèphe MAZURE : remerciements également à
Monsieur MARTIN, maire de Mérobert retenu par une autre réunion.

CONFERENCE

Conférence par un spécialiste en toxicologie sur le thème : "Notre environnement est-il dangereux ?"

Par Monsieur Philippe BEAUNE, professeur de biochimie à la faculté de médecine PARIS DESCARTES.

Il organise régulièrement à ETAMPES des conférences avec des scientifiques dans le cadre de la structure qu'il a créée "LA QUESTION".

Philippe BEAUNE : je m'étais engagé auprès de M et Mme BALSEIRO pour trouver un conférencier pour vous parler de toxicologie de l'environnement, la personne que j'avais trouvée pour ce soir n'était pas disponible, donc je la remplace. J'ai accepté parce que je me suis occupé d'un Master de Toxicologie pendant 25 ans.

Un scientifique commence par des chiffres :

Causes de mortalité dans le monde par an, sept millions et demi de morts par pollution, cinq millions et demi de tabagisme, trois millions et demi d'alcoolisme, trois millions de malnutrition, etc.

La « niche » dans laquelle on vit est extrêmement fragile, si on la bouge dans un sens ou un autre on prend des risques importants dont on n'est pas conscient.

L'homme a besoin de son environnement pour survivre, l'eau, la flore, la faune, le climat.

(On sait qu'on ne sait pas) approche épidémiologique fructueuse mais aussi dangereuse (on ne connaît pas le lien de cause à effet).

La maladie de Parkinson est plus fréquente chez les agriculteurs parce que ce sont les premiers qui sont exposés aux pesticides.

Les conflits d'intérêts.

1. Les dossiers restés secrets ;
2. Les divergences chez les toxicologues ;
3. Toutes les revues scientifiques ne sont pas de bonnes revues ;
4. 50 pour 100 des expériences ne sont pas reproductibles.

ASSEMBLEE GENERALE

Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale de mai 2016

Marie-Josèphe MAZURE : vous avez pu le lire sur notre site Internet.

Vote : approuvé

1. Rapport moral, rapport d'activités 2016

Point sur le projet de "méga décharge" à Saint-Escobille

Vous le savez, l'Arrêté de Projet d'Intérêt Général qui avait pour but de modifier le POS de Saint-Escobille pour l'installation de la "méga décharge" est maintenant caduc. Il n'est donc

pas possible d'autoriser l'installation prévue dans le dossier qui avait fait l'objet d'une enquête publique en 2007.

Nous pouvons le dire, c'est un combat juridique long et difficile que nous avons fini par stopper, si l'on peut dire "à l'usure". Et c'est grâce au soutien financier de nombreuses collectivités et des adhérents que nous avons eu les moyens de le poursuivre.

Les noms de toutes les collectivités qui nous ont soutenus par leur action ou par leur aide financière figurent sur notre site.

Ne crions pas pour autant victoire : les projets de centre de stockage de déchets ultimes de Saint-Escobille et de Groslieu sont toujours inscrits sur le Plan Régional d'Élimination des Déchets de l'Ile de France ! Ce qui peut permettre le départ de tout autre projet avec les chantiers du Grand Paris.

Et nous avons appris il y a quelques semaines par Maître FARO, avocat de la commune de Mérobert, que notre recours contre l'arrêté de prorogation du PIG (arrêté de mars 2012) est passé en audience au Tribunal Administratif de Versailles.

Maître FARO a présenté un mémoire en défense que nous proposons de prendre en charge financièrement.

La décision du Tribunal va être publiée prochainement.

De plus, gardons à l'esprit qu'à tout moment, un autre projet pourrait être déposé.

D'où l'importance d'obtenir le contact de la Région Ile de France qui a maintenant la compétence en matière de prévention des déchets.

Les différents plans élaborés au niveau de la région (PREDMA, PREDEC...) vont être articulés en un seul document : **le Plan régional de prévention et de gestion des déchets**, avec un volet d'action en faveur de l'économie circulaire et une priorité à la prévention.

Des groupes de travail sont déjà mis en place.

Nous avons pu rencontrer (*Marie-Josèphe MAZURE et Claude JAILLET*) Nicolas POUTEAU responsable au niveau du Conseil Régional qui nous a confirmé la réception de notre demande de participation transmise en septembre 2016 à Madame Chantal JOUANNO.

Cependant nous n'avons encore reçu aucune réponse, pourtant les travaux sont engagés depuis le mois de septembre 2016 et des groupes de travail ont été réunis cette année : le 4 avril sur les déchets du BTP et le 27 avril sur la prévention et la collecte des déchets.

Un courrier transmis par Régine LIBAUDE, maire d'Allainville-aux-Bois, à Anne CABRIT, conseillère régionale, maire d'Orsonville, est également resté sans réponse. La demande va être renouvelée.

Monsieur HUGONET pourrait, peut-être, nous servir d'intermédiaire auprès du Conseil régional.

Nous pensons à ce jour que par le biais de Zéro Waste France dont nous sommes heureusement membre nous pourrions aussi nous faire entendre. Zéro Waste France se mobilise sur le dossier et va publier ses propositions clé et ses recommandations pour faire de ce processus une réussite de l'économie circulaire. Nous avons donné notre avis sur un texte initial qui nous a été transmis par Thibault TURCHET, avocat, leur responsable des affaires juridiques.

Sans cette adhésion à Zéro Waste, nous serions dans l'impossibilité de faire entendre nos propositions à la Région. Pour être agréé, il nous faudrait plus de 2 000 adhérents et une dimension sur plusieurs départements et plusieurs régions... d'où l'importance d'avoir des adhérents hors Essonne et Ile de France.

Voici le paragraphe que nous avons ajouté à ses propositions :

"Retirer du plan les exutoires prévus dans le PREDMA IDF (ceux de Saint-Escobille 91 et d'Allainville 78), qui représenteraient aujourd'hui des surcapacités au regard des nouvelles installations/extensions autorisées depuis et des nouvelles solutions de réduction, réutilisation, réemploi, recyclage mises en place. Le caractère de Projet d'Intérêt Général a d'ailleurs, depuis, été annulé par les instances judiciaires, pour Saint-Escobille."

Nous avons également complété des propositions sur le document proposé par Zéro Waste au sujet des alternatives et divers sujets.

Présence dans les manifestations festives

Festival Zéro Waste France, fin juin 2016 : (Marie-Josèphe MAZURE, Béatrice BALSEIRO, Franck BALSEIRO, Claude JAILLET, Régis SCUDERI, Myriam ROY)

Ce festival se déroulait sur trois jours. Nous avons eu l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes engagées dans le zéro déchet, zéro gaspillage. Des familles (presque) zéro déchet sont venues partager leurs retours d'expérience. Des personnalités et des professionnels du monde entier nous ont expliqué les diverses solutions qu'ils ont mis en œuvre pour une gestion des déchets différente et respectueuse de l'environnement. Permanences financière et juridique... conférence avec Maître Alexandre FARO, avocat de Zéro Waste.

Une cinquantaine d'ateliers se déroulaient en parallèle des conférences pour ceux qui voulaient apprendre comment :

- réaliser un bon compost, un lombricompost, fabriquer engrais et pesticides naturels...
- réparer nous-mêmes nos appareils ménagers, nos téléphones portables...
- fabriquer produit cosmétique ou d'entretien...

Une petite boutique du zéro déchet a également eu un immense succès grâce à la participation de fabricants de sacs à vrac, gourdes, boîtes à repas. Plus de 5 000 participants ont assisté aux 200 sessions (de l'atelier pratique à la conférence plénière) du Festival.

Le 4 septembre, à la Fête des associations à Pussay : (Claude JAILLET, Jean-Pierre LIENASSON, Monique VINCENT, Didier VINCENT)

Nous avons recueilli de nouvelles adhésions, rencontré et créé des liens avec plusieurs associations locales. Nous remercions le maire et ses adjoints pour leur chaleureux accueil. J'en profite pour saluer Grégory COURTAS qui vient d'arriver.

Le 25 septembre à la Journée paysanne de Saint-Escobille : (Marie-Josèphe MAZURE, Claude JAILLET, Régis SCUDERI, Monique VINCENT, Didier VINCENT, Jean-Pierre LIENASSON)

Nous avons pu vous rencontrer nombreux lors de cette journée très réussie : bravo aux organisateurs.

Le 5 novembre à la Fête de la terre à Milly la Forêt : (Marie-Josèphe MAZURE, Claude JAILLET, Sophie BUCHY, Franck BALSEIRO, Béatrice BALSEIRO)

Nous avons échangé avec d'autres associations qui travaillent à une meilleure gestion des déchets. Nous avons rencontré les représentants du SIREDOM sur leur stand. Des élus du secteur nous ont assuré de leur soutien dans nos différentes actions pour tendre vers zéro déchet. Une famille (presque) zéro déchet la Greener Family nous a transmis son expérience. Nous avons témoigné de notre lutte et un représentant de Zéro Waste France a donné une conférence.

Dans la mesure de nos possibilités nous acceptons les invitations qui nous sont faites, afin de présenter notre lutte de ces 15 dernières années et pour présenter des alternatives afin d'éviter tout projet de traitement des déchets polluants, cela indépendamment de toutes couleurs politiques ou idéologiques.

Site Internet

Béatrice BALSEIRO : nous continuons à faire vivre le site tant bien que mal, le temps nous manque pour l'alimenter de façon régulière. Dès que nous en aurons l'opportunité nous essaierons

- de relayer sur le site des informations, pétitions, conférences, manifestations... en rapport avec les objectifs de l'ADSE ou le compte-rendu de celles-ci en cas d'éléments nouveaux ;
- de documenter encore plus le site sur des alternatives que nous récupérons au fur et à mesure de nos actions.

Pour exemple de campagne :

L'ADSE a souhaité relayer l'initiative de Zero Waste France concernant l'incompréhensible "innovation" en matière d'emballage plastique. Effectivement, la majorité des nouvelles bouteilles de lait que l'on trouve dans les supermarchés ne sont plus recyclables. (Cf. campagne sur notre site).

Nous rencontrons une nouvelle fois un problème de maintenance pour le site. Notre prestataire a fermé son entreprise et ne peut donc plus nous aider au fonctionnement de celui-ci. Nous recherchons dans un premier temps des bénévoles qui pourraient nous assister. Comme c'est très urgent, sans réponse rapide auprès du secrétariat, nous allons devoir rechercher une nouvelle entreprise qu'il faudra bien sûr rémunérer.

Marie-Josèphe MAZURE : demande d'approbation du rapport d'activité.

Approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier

Vincent IMBAULT donne l'état des comptes en 2016 (En annexe compte de résultat 2016 et bilan financier actif passif 2016)

Marie-Josèphe MAZURE : demande d'approbation du rapport financier.

Approuvé à l'unanimité.

Jean-Pierre LIENASSON fait un point sur la vente de livres :

De 2011 à 2016 = 6 812,74 €

De Janvier à Mai 2017 = 821,55 €

Nous avons actuellement plus de 4 600 livres en vente.

Nous remercions les généreux donateurs de livres et de bibelots qui nous ont permis de récolter ces sommes.

Marie-Josèphe MAZURE : Les subventions allouées par les communes ont permis de financer les nombreuses expertises présentées aux enquêtes publiques en appui à notre défense juridique et également de couvrir les honoraires de notre avocat ainsi que les frais de fonctionnement en découlant.

Suite à une remarque faite lors du dernier conseil d'administration, nous avons préparé un récapitulatif des dépenses et des financements reçus. En voici un résumé (diapositive). Comme vous pouvez le constater, depuis 2003, nous avons utilisé, en priorité, la presque totalité des subventions allouées par de nombreuses communes pour la défense du projet de "méga décharge" à Saint-Escobille avec une part minime de frais de fonctionnement nécessaires.

A ce sujet, j'ai reçu un courrier de M. Jean-Pierre COLOMBANI, président de la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne dont je vais vous donner lecture.

Lecture de la lettre par la Présidente.

Etampes, le 10 MAI 2017

Monsieur le Président,

Le 31 mai se tiendra l'Assemblée Générale annuelle précédée d'une conférence auxquelles vous conviez adhérents et sympathisants de l'ADSE.

L'invitation à ces évènements retrace l'historique de l'ADSE et la mobilisation générale contre le projet de centre d'enfouissement sur le territoire de la commune de SaintEscobille depuis la création de l'association en 2002.

La mobilisation des élus locaux, dont ceux de l'Agglomération d'Etampes, a toujours été sans faille.

Elle aura permis d'engager le combat juridique qui s'est soldé par une première grande victoire à travers la décision de la Cour administrative d'Appel de Versailles du 17 juin 2016, suspendant l'arrêté préfectoral autorisant le projet. Aucun pourvoi en Cassation devant le Conseil d'Etat n'a été formé contre cette décision.

Bien que vous ayez anticipé une modification de l'objet social de votre association pour poursuivre d'autres actions tout aussi louables, force est de constater que n'avez pas fourni aux nombreuses collectivités qui vous ont apporté leur soutien, le bilan financier ainsi que les documents permettant de connaître les résultats de votre activité tels que prévus à l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales.

En effet, la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose en son article 10 que « Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention ».

Aussi, au nom des membres du bureau de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne et de nombreuses de ses communes membres, je vous demande de bien vouloir présenter ce bilan retraçant les dons et subventions perçues dans le cadre de l'opposition à ce projet pour lequel l'association a été initialement créée, ainsi que les dépenses engagées dans le cadre de cet objet social et le solde en résultant.

La mobilisation et l'utilisation de fonds publics pour un objet précis exige la plus grande transparence dans leur utilisation.

En tant qu'élus locaux, nous sommes comptables de l'utilisation des deniers publics et de leur bon usage.

En tant que bénéficiaire de ces fonds pour une œuvre exclusive, vous nous devez la transparence la plus totale.

Sur ce sujet également, je vous rappelle les dispositions de l'article L. 1611-4 du CGCT selon « lesquelles Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.»

S'il résultait un solde entre les dépenses engagées et les subventions qui vous ont été octroyées à cette fin, vous voudrez bien me confirmer que vous ne l'avez pas affecté à d'autres œuvres.

Vous voudrez également bien me faire part des mesures que vous comptez prendre pour organiser le retour de ce solde au profit des collectivités donatrices.

Compte tenu de l'extinction du motif ayant conduit à l'octroi de subventions, vous voudrez bien présenter ce bilan global lors de votre assemblée générale.

Si vous étiez dans l'impossibilité de présenter les éléments prévus par la loi, je me verrai dans l'obligation de saisir, en application de l'article L.211 -7 du Codes des Juridictions financières, la Chambre régionale des comptes afin de diligenter un contrôle de l'usage des subventions qui vous ont été versées.
Certain que vous comprendrez parfaitement le sens de notre démarche, qui se veut respectueuse de nos engagements réciproques et du droit.
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président



Jean-Pierre COLOMBANI

Ce courrier appelle de notre part plusieurs remarques :

Claude JAILLET : pour nous cette lettre a été rédigée sans approfondissement de la question à traiter et sans concertation préalable avec les intéressés. Je dois préciser que cette collectivité n'a jamais versé un centime à l'ADSE. Ce sont les communes qui ont versé. Les nouveaux statuts de l'ADSE qui ont pourtant été votés en Assemblée Générale en 2011 à l'unanimité ne sont pas acceptés par un certain nombre de personnes au sein de l'association et ces personnes, sans aucun doute, ont fait pression auprès de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne pour nuire aux orientations de l'ADSE. A plusieurs reprises nous avons dû nous défendre contre ce groupe de pression que nous appelons « nymbiste ». Ce groupe voudrait que nous défendions exclusivement le site de Saint-Escobille alors que nous avons lutté pour tout autre site menacé exemple celui d'Allainville-aux-Bois. Si un jour il y avait un autre projet à Richarville, Dourdan, Châlo-saint-Mars ou ailleurs nous agirions de la même manière, parce que pour nous il ne doit pas y avoir ce type d'installation ni à Saint-Escobille ni ailleurs. Tout ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui est respectueux des statuts de l'association. Cela fait 14 ans que nous défendons l'intérêt général, l'eau, l'environnement, la santé, les exploitations, la production des terres agricoles et aujourd'hui être ainsi visé, mis en cause, nous trouvons cela extrêmement choquant et grave. Les bilans financiers ont toujours été approuvés en Assemblée générale. Que la Chambre Régionale des Comptes vienne nous visiter, c'est tant mieux ; nous expliquerons aux inspecteurs ce qui se passe. Je pense que cette lettre n'a pas été rédigée avec le sérieux et le recul qui s'impose.

Marie-Josèphe MAZURE : on nous parle de l'extinction du motif pour lequel les subventions ont été versées, or cette extinction n'est pas avérée, un autre projet peut être déposé, le site de Saint-Escobille figure toujours au plan régional et vous venez de voir que l'action juridique n'était même pas terminée. Chaque année, les fonds issus des subventions ont servi à payer les honoraires des avocats et des experts ainsi que les frais de fonctionnement. D'une part, les recettes provenant des adhésions, des dons et des ventes diverses arrivent de façon aléatoire en cours d'année. Et surtout, nous avons scrupuleusement alloué en priorité les subventions versées pour la défense du projet de Saint-Escobille. Jusqu'à ce jour aucune somme n'a été dépensée par l'ADSE pour un combat autre que Saint-Escobille : les adhésions à Zéro Waste et à l'ONDEC (Observatoire des Nuisances de la Décharge de Champigny) ne sont qu'un juste retour pour "services" rendus lors de la lutte contre le projet de Saint-Escobille.

Marie-Josèphe MAZURE et Béatrice BALSEIRO : les frais de fonctionnement jusqu'à ce jour, relèvent tous de la défense de Saint Escobille. Attention il ne faut pas se laisser reprocher les adhésions à Zéro Waste France et à l'ONDEC (Observatoire des Nuisances de la Décharge de Champigny). Elles correspondent à la défense de Saint-Escobille. Depuis le début de mon

entrée dans l'ADSE j'ai toujours fait appel à l'ancien président du CNIID devenu ZWF pour élaborer des éléments de défense et Thibault a pris la relève (ceci nous a évité bien souvent des honoraires d'avocats ou d'experts). Et pour l'ONDEC nous avons besoin d'un intervenant pour attirer les habitants à notre AG et le sujet exposé par Monsieur SAUZAY correspondait en droite ligne au projet de Saint-Escobille. En ce qui concerne les intervenants, pour l'instant, nous avons eu la chance que leurs interventions soient gratuites, mais ce ne sera pas toujours le cas (pour rappel les interventions des experts et avocats lors de la clôture de l'enquête publique à Saint-Escobille qui étaient payantes).

Les nouveaux statuts datent de 2011 ?? Pourquoi cette remise en question aujourd'hui ? Qu'y a-t-il de nouveau pour le justifier ?

De plus les rapports moraux et les rapports financiers ont toujours été approuvés à l'unanimité donc par l'ensemble des présents et pouvoirs - adhérents de base et élus.

Prise de parole dans l'assemblée :

Martine PINTHON : je trouve cette lettre assez grave, on attaque l'intégrité des militants bénévoles et cela vient de la part d'un élu qui touche des indemnités. Cela me choque énormément.

Grégory COURTAS : en ma qualité de Maire, je soutiens depuis 2008 l'ADSE en versant des subventions comme beaucoup de communes, je trouve ce courrier violent. S'attaquer à cette association experte en la matière, à l'intégrité de ces personnes, qui sont là depuis des années, je n'ai pas de mot pour exprimer mon sentiment, je trouve cela petit.

Jean-Pierre LIENASSON : l'ennemi de Saint-Escobille ce n'est pas l'ADSE, c'est SITA SUEZ qui sait ce qui se dit en AG. Si, ils connaissent la faille entre les adhérents et certains élus, vous allez voir un nouveau projet arriver. Depuis 2002 quelle que soit la couleur politique le soutien a été unanime. Vous avez le Grand Paris pensez-y, il y a 44 gares à construire, imaginez le tas de déchets qui arrive. Donc, on reste unis.

Claude JAILLET : la somme restante peut impressionner, mais finalement assez infime par rapport aux fonds propres de l'association, les adhésions, les dons, les ventes de livres et d'objets divers. Il faut savoir ce que coûte une lutte et surtout les dépenses des avocats et des experts. Nous avons présenté une quinzaine d'expertises par des bureaux indépendants de SUEZ. La position de l'ADSE c'est toujours de posséder des fonds pour faire face à l'arrivée d'un éventuel nouveau projet.

Mathieu SAINT-HILAIRE : je suis conseiller municipal à Etampes, je suis assez étonné de ce courrier, la lutte que vous menez est exemplaire de deux façons. Vous avez obtenu la fin de ce projet de décharge et le deuxième aspect est le fait de dire ni là ni ailleurs. L'association a cette cohérence sur le fait d'être adhérente à Zéro Waste, et j'adhère à ces idées. Ce courrier reçu montre que d'autres pensent on n'en veut pas sur notre territoire mais on veut bien le mettre ailleurs. Le fait de vouloir faire tomber l'association par les finances, je trouve cela scandaleux. Je vais le dénoncer.

Marie-Josèphe MAZURE : nous allons demander le conseil de notre avocat avant de répondre à ce courrier.

Comme vous avez pu le remarquer lors du rapport financier, notre association a réussi à conserver des fonds que nous voudrions, pour une partie, mettre de côté dans le cas où un nouveau projet serait déposé près de nos communes. Nous avons donc réfléchi comment placer ces fonds pour œuvrer dans la continuité de nos actions définies dans l'objet des statuts de l'ADSE.

Premièrement, nous nous sommes posés la question de savoir à quoi étaient employées les sommes placées sur les différents comptes au Crédit Agricole.

Le livret A sert évidemment au financement des logements sociaux.

Lors du rendez-vous pris auprès du Crédit Agricole, Marie-Josèphe MAZURE et Vincent IMBAULT ont eu confirmation du fait qu'il est impossible de choisir où sont investies les sommes déposées sur le C.S.L. (compte sur livret)

D'autre part il n'existe pas de livret développement durable accessible aux associations dans cette banque.

Aussi, des renseignements ont été pris auprès de différents organismes. La NEF, le Crédit Coopératif et la MAIF, seul le Crédit Coopératif offre ce type de possibilité aux associations :

- Au Crédit Coopératif, il existe un livret solidaire associations qui permet à la fois de faire fructifier sans risque nos disponibilités et de soutenir des projets humanitaires et sociaux, par exemple la promotion du commerce solidaire avec Artisans du monde.

Demande d'accord pour l'ouverture de ce livret.

Une personne contre.

Ouverture de ce livret approuvé.

3. Montant de la cotisation 2017

De nombreuses personnes nous ont déjà transmis leur adhésion pour cette année et nous les remercions.

Nous proposons de conserver le même montant que les années précédentes : 2€, mais bien sûr il est possible de donner davantage. Cette somme, fixée à 2€ seulement par personne, permet à chacun de cotiser pour plusieurs membres de sa famille ou pour ses amis. Plus l'ADSE aura de membres plus nos propositions, actions auront des chances d'aboutir.

Proposition approuvée à l'unanimité.

4. Renouvellement de l'adhésion à ZERO WASTE FRANCE et à l'ONDEC

La décision a été prise en AG 2016, de porter le montant de l'adhésion à Zéro Waste à 500€, c'est par leur intermédiaire que nous pourrions nous faire entendre auprès du Conseil régional d'Ile de France. Nous aiderons ainsi à la mise en place d'une Maison du Zéro déchet qui regroupera toutes leurs activités. Nous tenons aussi à préciser que lorsque nous avons besoin de documentation nous faisons appel à leur service juridique ce qui nous permet de limiter les honoraires d'avocats ou d'experts.

Monsieur Sébastien SAUZAY Président de l'ONDEC (Observatoire des nuisances de la décharge de Champigny) est venu pour témoigner de la vie des habitants de Champigny sur Yonne (89) qui subissent de terribles nuisances dues à une décharge, cela depuis 1981. Lors du CA du 21 juin il a été décidé d'adhérer en 2016 pour une cotisation de 100€.

Demande d'approbation du renouvellement de l'adhésion au collectif ZERO WASTE.

Proposition approuvée à l'unanimité

Demande d'approbation du renouvellement de l'adhésion à l'ONDEC.

Proposition approuvée à l'unanimité

5. Renouvellement des membres du conseil d'administration et des vérificateurs

La liste des candidatures ne correspond pas au 3^{ème} tiers des membres du conseil d'administration car plusieurs membres ne se représentent pas cette année

(2 démissions. Pour les autres : déménagements, plus de nouvelles depuis ces 2 dernières années d'anciens membres du CA avec non paiement de leur cotisation...).

Liste des candidats au Conseil d'Administration :

AYME Bernard - BALSEIRO Béatrice - BAUDRY Anne - BONZANI Laurence - CAUVIN Jean Christophe - EMO Frédéric - GREMEZ Pascal - KIEFFER Geneviève - MADUEL Claude - MAZURE Marie Josèphe - MENIN Sabine - MINIER Jean François - MONJANEL

Franck – PERE Odile – PINTHON Martine – PORTE Pierre – SEBASTIEN Jean Michel – TASSEL Mireille – VILLATE Yves – VINCENT Didier – VINCENT Monique.

Présentation des candidats

Jean-François MINIER : est-ce qu'on pourrait avoir plus d'explications sur ces nouveaux candidats ?

CAUVIN Jean-Christophe, EMO Frédéric, TASSEL Mireille, BAUDRY Anne, MENIN Sabine, KIEFFER Geneviève, PORTE Pierre, BALSEIRO Béatrice se sont présentés.

Lecture de la motivation de GREMEZ Pascal qui ne pouvait être présent ce soir,
par *Claude JAILLET*

Marie-Josèphe MAZURE : le nombre des candidatures étant égal à celui des sièges à pourvoir je vous propose de voter à main levée.

Renouvellement approuvé à l'unanimité.

Renouvellement d'un poste de vérificateur aux comptes

DELATOCHE Marie-José

Renouvellement approuvé à l'unanimité

6. Actions 2017

Nous avons déjà participé à plusieurs rencontres et manifestations :

Réunion de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France) le 10 janvier 2017 : (*Marie-Josèphe MAZURE et Claude JAILLET*)

C'est là que nous avons pu rencontrer Nicolas POUTEAU responsable au niveau du Conseil régional.

De nombreuses informations sur le traitement des déchets de chantiers ont été données :

- Tonnages stockés en ISDI (déchets inertes) ou valorisés en remblaiement de carrières ;
- Transport fluvial ;
- Recyclage (YPREMA).

Un point sur le traitement des bio déchets avec la présence du directeur de BIONERVAL qui traite 40 000t de bio déchets à Etampes.

Anniversaire Zéro Waste les 11 et 12 mars 2017 : (*Marie-Josèphe MAZURE, Béatrice BALSEIRO, Franck BALSEIRO, Sophie BUCHY, Claude JAILLET*)

Nous avons assisté à l'Assemblée générale et ensuite participé à l'anniversaire.

L'action de l'ADSE a été reconnue comme remarquable par sa durée et le soutien unanime des élus et de la population. Parmi les nombreuses associations présentes venues de toute la France, l'ADSE a en effet été nominée par Zéro Waste France, avec trois autres associations, pour sa lutte exemplaire et son aboutissement.

Dans plusieurs ateliers nous avons fait part de notre expérience acquise depuis 14 ans, pour permettre à d'autres associations à travers toute la France de se défendre contre des projets similaires.

Nous avons pu rencontrer Me Alexandre FARO, avocat, qui a brillamment défendu notre cause devant la justice.

Nous avons acheté une série de livres sur le scénario « Zéro Waste » qui pourront être vendus à nos adhérents.

Nous avons pu échanger avec des personnes vivant près de l'incinérateur d'Albertville et celles qui combattent contre l'installation du nouvel incinérateur d'IVRY.

Les membres de Zéro Waste nous ont remerciés pour notre intervention qui a permis l'obtention d'une subvention parlementaire de 2 000€ sur l'exercice 2017 de la part de Claire-Lise CAMPION.

Forum "pour demain" le 13 mai à SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

(Marie-Josèphe MAZURE, Claude JAILLET, Sophie BUCHY, Franck BALSEIRO, Béatrice BALSEIRO)

Nous y avons tenu un stand d'information et en avons profité pour vendre des livres et des plantes. Comme à chaque manifestation nous créons des liens qui nous aident dans la recherche de solutions alternatives pour éviter des projets comme celui de Saint-Escobille et qui s'avéreront très utiles si un autre projet voyait le jour dans notre secteur. Une opposition massive et une mobilisation aux enquêtes publiques seraient de nouveau primordiales. L'après-midi nous avons été sollicités pour témoigner et animer le débat après la projection du film « Super Trash ».

Présentation auprès des élèves du lycée SARCEY à Dourdan le 18 mai : (Marie-Josèphe MAZURE, Claude JAILLET)

Par l'intermédiaire de Patrice FOUCAULT, Mme Vilain professeure d'Anglais et deux autres enseignants nous ont invités à intervenir devant des élèves de seconde. Nous avons pu expliquer notre lutte de 14 années.

A notre initiative, Julien et Carole de la « La Greener Family » ont démontré comment avec leurs deux enfants, ils ont réussi à réduire leurs déchets de manière exemplaire.

Les élèves et les professeurs ont manifesté un réel intérêt pour ces deux interventions et posé de multiples questions de fond et d'autres plus concrètes.

Autres interventions prévues :

Le dimanche 11 juin à la fête de la ferme "sapousse" à Pussay

Nous remercions toutes les personnes qui voudront bien s'inscrire auprès du secrétariat pour la tenue du stand.

Projet de ressourcerie/recyclerie :

Nous nous sommes proposés pour aider à la mise en place de ce projet qui favorise l'économie circulaire et est source d'emplois solidaires, en parfaite conformité avec nos statuts. D'autant plus qu'il s'agit d'une démarche associative.

Voici ce qui est écrit dans l'article 2 Objet :

Réfléchir et agir en faveur de l'éco conception et de l'éco production des biens matériels ; d'une réduction à la source des déchets ; d'une gestion durable des déchets de toutes natures (prévention, réutilisation, réemploi, tri sélectif, recyclage, valorisation matière et énergétique, collecte traitement, transport, alternative technologique) ; de la préservation des ressources et de la diminution de l'empreinte écologique...

Cette ressourcerie créerait plusieurs emplois de réinsertion et rendrait service à tous les habitants sur un rayon d'une vingtaine de kilomètres (la seule ressourcerie du sud Essonne est à Prunay sur Essonne). Ce projet est soutenu par le Conseil Départemental, en particulier par notre conseiller Guy CROSNIER.

De plus une déchetterie du SIREDOM serait installée à côté.

Nous avons eu une première réunion avec les initiateurs du projet pour un échange d'informations. Y assistaient *Christophe DUMONT, Frédéric EMO, Pascal GREMEZ, Séverine RAME, Sophie DUMONT, Claude JAILLET, Jean-Pierre LIENASSON, Béatrice BALSEIRO, Franck BALSEIRO, Sophie BUCHY.*

Présentation du projet par Frédéric EMO. Le projet est en cours, la mise au point est à long terme. On est en recherche de subventions.

Nous avons pensé que l'ADSE pourrait s'engager plus avant dans ce projet en aidant au financement de l'étude de cadrage juridique et financier à l'issue de l'étude de faisabilité, pour une somme maximum de 10 000€. Demande d'accord de principe sur la participation à ce projet.

Approuvé à l'unanimité

7. Budget prévisionnel 2017

Présenté par *Vincent IMBAULT*

Vous pouvez consulter les documents financiers auprès du bureau de l'ADSE.

8. Questions diverses/Propositions d'actions

Dons divers

Nous continuons, bien sûr, à récupérer les livres et divers bibelots que nous mettons en vente sur Internet.

Nous récupérons également pour Monsieur Michel PAVILLON les cannes anglaises et les fauteuils roulants au profit du BURKINA FASO.

La friperie de Marolles-en-Beauce a besoin de votre soutien

Nous proposons de relayer cet article sur notre site INTERNET.

Claude JAILLET : "La Grande friperie" de Adeline Colin, créée par sa grand-mère il y a presque 40 ans, à Marolles-en-Beauce. Aujourd'hui, la boutique située au 34 de la Grande rue doit déménager et s'agrandir, juste à côté. Des fonds sont nécessaires. Elle fait appel au « crowdfunding », le « financement participatif » en français. Il s'agit d'un système de soutien et d'investissement dans des projets proches de son état d'esprit ou proches de chez soi pour participer au développement d'une micro entreprise ou d'une tpe. Un soutien financier qui se fait de manière sécurisée sur Internet et qui permet de suivre un projet, son porteur et de participer ainsi au développement économique d'un territoire.

9. Conclusion

Comme prévu dans nos statuts le Conseil d'Administration doit se réunir pour élire le bureau, nous vous proposons la date du mardi 20 ou jeudi 22 juin à 20h30. Une convocation sera envoyée, qui en précisera le lieu.

Je renouvelle mes remerciements à tous ceux qui sont venus ce soir soutenir les actions que nous avons menées ensemble pour défendre la santé et l'environnement de nos villages. Ensemble, nous espérons avoir contribué à la prise de conscience qu'en se défendant localement, nous participons à faire avancer vers une meilleure gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement.

Sans solidarité, performances ni durables ni honorables.

F. PROUST

Même si le danger de la "méga décharge", semble s'être éloigné, continuons d'être solidaires, dans nos villages et bien au-delà, comme nous l'avons été dans les moments difficiles.

Et pour terminer, je vous invite à partager ensemble le pot de l'amitié.

La séance est levée.